

# Conditions générales de vente

## Formation en apprentissage

établies le 09/04/2024

### 1. Objet et Application des Conditions Générales de Vente

#### Objet :

Ces conditions générales de vente régissent l'ensemble des prestations de formation proposées par l'organisme de formation / CFA ENFANCE ET SANTÉ. Elles s'appliquent à toutes les formations dispensées pour le compte d'un client.

#### Adhésion aux Conditions :

L'inscription à une formation ou la passation d'une commande par le client constitue une acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente. Ces conditions générales ont préséance sur tout autre document émis par le client, y compris sur toutes conditions générales d'achat.

Ces dispositions assurent que toutes les interactions entre ENFANCE ET SANTÉ et ses clients sont clairement encadrées par ces termes, qui définissent les droits et obligations de chaque partie en matière de services de formation.

### 2. Procédure d'Inscription à une Formation

#### Expression du Souhait d'Inscription :

Le prescripteur peut manifester son intérêt pour une formation offerte par l'organisme de formation / CFA ENFANCE ET SANTÉ par divers moyens à sa disposition.

#### Validation des Prérequis :

Selon la formation choisie, une vérification des prérequis nécessaires peut être effectuée pour s'assurer que le prescripteur répond aux exigences spécifiques de la formation.

#### Émission et Acceptation du Devis :

Suite à la validation des prérequis, un devis détaillant le coût de la formation est envoyé au prescripteur. Si le montant proposé est accepté par le prescripteur, une convention ou un contrat de formation est alors préparé.

#### Signature de la Convention ou du Contrat :

La convention ou le contrat de formation est envoyé au prescripteur pour signature. Ce document formalise l'accord entre les parties et précise les modalités de la formation ainsi que les engagements du client et de l'organisme de formation.

Cette procédure structurée garantit une communication claire et un accord mutuel avant le commencement de toute activité de formation, alignant ainsi les attentes et les obligations de toutes les parties impliquées.



SAS Enfance et Santé - 9 rue Barbet de Jouy - 75007 Paris

Siret : 98416033300014 Code APE : 8559A - SAS Au capital de 10 000€ - TVA intracommunautaire : FR 559 841 603 33

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11 75 68855 75 auprès du préfet de la région d'Île de France

# Conditions générales de vente

## 3. Règlement Intérieur pour le Déroulement des Formations

### Disponibilité du Règlement Intérieur :

Le règlement intérieur, qui régit le déroulement des formations, est accessible à tous les participants. Il peut être obtenu de deux manières :

1. **Sur Demande** : Les participants ou les entreprises peuvent demander à recevoir le règlement intérieur à tout moment pour en prendre connaissance.
2. **Transmission Automatique** : Le règlement intérieur est systématiquement transmis avec la convention de formation et le programme de formation.

Ce règlement détaille les règles de conduite, les exigences en matière de présence, les modalités d'évaluation, et d'autres aspects importants qui assurent le bon déroulement des sessions de formation. Il est crucial que tous les participants prennent connaissance de ces règles afin de faciliter un environnement d'apprentissage ordonné et productif.

## 4. Conditions Financières, Règlements et Modalités de Paiement

### Conditions d'Inscription :

L'inscription à une formation est confirmée une fois que la convention ou le contrat de formation est signé et/ou que l'acompte spécifié est versé. Si des prérequis sont mentionnés dans le programme, l'organisme de formation ENFANCE ET SANTÉ doit les vérifier avant de finaliser l'inscription.

### Modalités de Règlement Prise en Charge par un OPCO :

Le paiement des frais de formation et des frais annexes par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCO) suit une structure échelonnée :

- Une avance de 50% du montant annuel est versée dans les 30 jours suivant le dépôt du contrat.
- 25% du montant annuel est versé avant la fin du 7ème mois.
- Le solde est réglé au 10ème mois, avec une majoration de 10% pour les contrats dont la durée a été ajustée en raison des compétences de l'apprenti.
- Pour les contrats pluriannuels, un prorata temporis est appliqué lors de la dernière année d'exécution.
- Pour les contrats de moins d'un an, une avance de 50% est due dans les 30 jours post-dépôt et le solde à la fin du contrat.
- En cas de rupture anticipée, le paiement est ajusté selon la durée réelle du contrat, sauf si la rupture intervient après l'examen final.

### Retard de Paiement :

Des pénalités de retard sont imposées pour tout paiement tardif, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce. Ces pénalités sont calculées en ajoutant 10 points au taux d'intérêt légal défini par la Banque Centrale Européenne, et ne peuvent être inférieures à trois fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est également applicable.



SAS Enfance et Santé - 9 rue Barbet de Jouy - 75007 Paris

Siret : 98416033300014 Code APE : 8559A - SAS Au capital de 10 000€ - TVA intracommunautaire : FR 559 841 603 33

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11 75 68855 75 auprès du préfet de la région d'Île de France

# Conditions générales de vente

## Débit et Remplacement d'un Stagiaire :

Aucun remplacement de stagiaire n'est autorisé sans l'approbation préalable du centre de formation, avec un préavis de 72 heures.

## Annulation, Absence ou Interruption de Formation par le Client :

En cas d'annulation par le client 30 jours avant le début de la formation, celui-ci s'engage à verser 50% du montant total de la prestation à titre de dédommagement.

## Report ou Annulation par l'Organisme de Formation :

Si la formation n'est pas réalisée en totalité ou partiellement, l'organisme de formation doit rembourser les sommes indûment perçues. Seul le prix de la prestation réalisée est facturé.

Ces termes définissent clairement les responsabilités financières et les engagements des parties en ce qui concerne le paiement et les conditions d'inscription aux formations proposées par ENFANCE ET SANTÉ.

## 5.Sous-traitance

### Droit de Sous-traitance :

L'organisme de formation ENFANCE ET SANTÉ se réserve le droit de sous-traiter l'animation de ses formations à des sous-traitants qualifiés. Cette flexibilité permet d'assurer la qualité et la continuité des services offerts.

### Transparence du Processus de Recrutement :

Le processus de recrutement des intervenants est structuré pour garantir la sélection de professionnels compétents. Ce processus est accessible aux clients qui souhaitent comprendre comment les formateurs sont choisis. Les informations relatives au recrutement peuvent être obtenues sur simple demande du client.

Ces mesures garantissent que l'organisme de formation maintient des standards élevés pour ses sous-traitants tout en offrant une transparence à ses clients concernant la manière dont les formations sont animées.

## 6.Obligations et Force Majeure

### Suspension des Obligations :

En cas de force majeure, les obligations de SAS ENFANCE ET SANTÉ liées à ses activités de formation seront temporairement suspendues pour toute la durée de l'événement. Cette suspension permet à l'organisme de s'adapter à des circonstances exceptionnelles sans encourir de pénalités pour non-respect de ses engagements habituels.

### Définition de Force Majeure :

SAS Enfance et Santé - 9 rue Barbet de Jouy - 75007 Paris

Siret : 98416033300014 Code APE : 8559A - SAS Au capital de 10 000€ - TVA intracommunautaire : FR 559 841 603 33

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11 75 68855 75 auprès du préfet de la région d'Île de France

# Conditions générales de vente

Les cas de force majeure reconnus incluent, mais ne se limitent pas à, ceux traditionnellement identifiés par la jurisprudence des cours et tribunaux français. Cela peut inclure des événements tels que des catastrophes naturelles, des grèves générales, des émeutes, des actes de guerre, et d'autres situations graves qui échappent au contrôle raisonnable de l'organisme.

Cette disposition assure que SAS ENFANCE ET SANTÉ et ses clients comprennent les conditions sous lesquelles les services peuvent être interrompus sans responsabilité en raison de circonstances imprévisibles et irrésistibles.

## 7. Propriété Intellectuelle et Copyright

### **Droits d'Auteur et Propriété Intellectuelle :**

Conformément à l'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle, l'auteur d'une œuvre de l'esprit bénéficie dès sa création d'un droit de propriété incorporelle exclusif, comprenant des attributs intellectuels, moraux et patrimoniaux. Ce droit permet à l'auteur d'exploiter son œuvre de manière exclusive et d'en tirer un profit pécuniaire tout au long de sa vie. À son décès, ces droits se transmettent à ses ayants droit pour une durée de soixante-dix ans après l'année civile en cours, comme spécifié par l'article L 123-1.

### **Droits de SAS ENFANCE ET SANTÉ :**

Tous les droits de propriété intellectuelle liés aux formations dispensées par SAS ENFANCE ET SANTÉ, y compris les droits d'auteur, les marques, les dessins et modèles, les bases de données ou les logiciels, ainsi que les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation, demeurent la propriété exclusive de SAS ENFANCE ET SANTÉ. Ces droits ne peuvent être interprétés comme étant transférés ou cédés à des tiers sans autorisation explicite.

### **Restrictions d'Utilisation :**

Selon l'article L. 122-4, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre ou diffuser, même partiellement et sur tout support, tout élément issu des formations de SAS ENFANCE ET SANTÉ sans l'autorisation écrite et préalable de l'organisme. Cela inclut, mais n'est pas limité à, des textes, logos, images, éléments sonores, vidéos, logiciels et icônes.

### **Nature des Contenus de Formation :**

Les contenus et documentations fournis lors des formations ou disponibles sur le site de SAS ENFANCE ET SANTÉ ne doivent pas être considérés comme une source officielle concernant les réglementations et normes techniques, scientifiques ou organisationnelles des domaines abordés. Ces matériaux sont conçus uniquement à des fins pédagogiques et pour faciliter le partage d'informations avec les stagiaires.

Ces dispositions assurent la protection des créations intellectuelles de SAS ENFANCE ET SANTÉ et informent les utilisateurs et participants des limites d'usage de ces matériaux, tout en clarifiant la nature éducative des contenus fournis.

## 8. Confidentialité et Communication



SAS Enfance et Santé - 9 rue Barbet de Jouy - 75007 Paris

Siret : 98416033300014 Code APE : 8559A - SAS Au capital de 10 000€ - TVA intracommunautaire : FR 559 841 603 33

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11 75 68855 75 auprès du préfet de la région d'Ile de France

# Conditions générales de vente

## Nature des Informations Échangées :

Les interactions avec les équipes de SAS ENFANCE ET SANTÉ sont traitées comme contenant des Informations Confidentielles par défaut. Cela souligne l'importance accordée à la confidentialité des données et des communications au sein et autour de l'organisme.

## Obligations de Confidentialité :

Chaque partie, incluant SAS ENFANCE ET SANTÉ et ses clients ou partenaires, s'engage à :

1. Maintenir la confidentialité de toutes les informations reçues de l'autre partie.
2. Ne pas divulguer ces informations confidentielles à des tiers, sauf aux personnes qui en ont besoin pour l'exécution des Conditions Générales de Vente (CGV).
3. Utiliser les informations uniquement pour exercer ses droits et remplir ses obligations dans le cadre des CGV.
4. Assurer que les apprenants ou employés respectent ces mêmes obligations de confidentialité.

## Durée de l'Obligation de Confidentialité :

Les obligations liées à la confidentialité des informations demeurent en vigueur pour toute la durée de la formation et persistent après son terme tant que les informations en question restent confidentielles pour la partie les ayant divulguées.

## Sécurité et Sous-traitance :

SAS ENFANCE ET SANTÉ s'engage également à garantir que ses sous-traitants respectent les normes de sécurité et de confidentialité appropriées concernant les informations confidentielles qui leur sont transmises, dans le cadre de leur obligation de moyens.

Ces engagements renforcent la sécurité des données partagées et assurent que toutes les parties impliquées dans les formations de SAS ENFANCE ET SANTÉ adhèrent à des pratiques strictes de confidentialité et de communication sécurisée.

## 9. Protection et Accès aux Informations à Caractère Personnel

### Application de la Charte de Confidentialité :

Lorsqu'un stagiaire fournit des données personnelles, telles que son adresse email, les conditions stipulées dans la charte de confidentialité de SAS ENFANCE ET SANTÉ s'appliquent. Cette charte détaille comment ces informations sont traitées, protégées et utilisées conformément aux obligations légales.

### Conformité aux Réglementations :

SAS ENFANCE ET SANTÉ s'engage à respecter les législations en vigueur en France concernant la protection des données personnelles et de la vie privée. Cela inclut :

- La loi française n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique & Libertés », qui régle le traitement des données personnelles.

SAS Enfance et Santé - 9 rue Barbet de Jouy - 75007 Paris

Siret : 98416033300014 Code APE : 8559A - SAS Au capital de 10 000€ - TVA intracommunautaire : FR 559 841 603 33

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11 75 68855 75 auprès du préfet de la région d'Île de France

# Conditions générales de vente

- Le Règlement européen n°2016-679, également connu sous le nom de Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en vigueur depuis le 27 avril 2016. Ce règlement impose des normes strictes pour le traitement des données personnelles dans toute l'Union Européenne.

## Principes de Protection des Données :

La politique de confidentialité de SAS ENFANCE ET SANTÉ reflète les principes de protection des données à caractère personnel, assurant :

1. **Sécurité des Données :** Des mesures de sécurité appropriées sont prises pour protéger les données contre l'accès non autorisé, la perte ou la destruction.
2. **Droits des Individus :** Les personnes dont les données sont collectées par SAS ENFANCE ET SANTÉ ont le droit d'accéder à leurs données, de les rectifier, de s'opposer à leur traitement et de demander leur suppression.

## Exercice des Droits :

Les visiteurs et les professionnels concernés par la collecte de leurs données sont encouragés à consulter la politique de confidentialité pour comprendre comment exercer leurs droits relatifs à leurs données personnelles.

En respectant ces principes et obligations, SAS ENFANCE ET SANTÉ s'assure de traiter toutes les données personnelles de manière responsable et conforme aux normes les plus élevées de protection de la vie privée.

## 10. Droit Applicable et Juridiction Compétente

### Régulation par la Loi Française :

Les Conditions Générales de Vente (CGV) de SAS ENFANCE ET SANTÉ sont régies par la loi française. Cette réglementation encadre l'interprétation, l'exécution, et la cessation des CGV, assurant que toutes les procédures sont conformes aux normes légales en vigueur en France.

### Résolution des Différends :

En cas de litige découlant de la formation, de l'interprétation, de l'exécution, ou de la cessation des CGV, les parties s'engagent d'abord à rechercher une solution amiable. Cette étape de conciliation vise à résoudre les différends sans recours à la justice, permettant une résolution plus rapide et moins conflictuelle.

### Recours Juridictionnel :

Si la conciliation échoue, tout litige sera porté devant le tribunal compétent de Paris. Cette clause s'applique quel que soit le nombre de défendeurs ou si un appel en garantie est invoqué, garantissant que tous les litiges soient jugés dans un cadre juridique approprié et centralisé à Paris.



SAS Enfance et Santé - 9 rue Barbet de Jouy - 75007 Paris

Siret : 98416033300014 Code APE : 8559A - SAS Au capital de 10 000€ - TVA intracommunautaire : FR 559 841 603 33

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11 75 68855 75 auprès du préfet de la région d'Île de France